GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996 Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004) Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT

SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

Implication du GIR Maralpin dans les consultations et concertations relatives au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération de Nice Côte d'Azur¹

[État au 30.12.2008]

Le SCoT de l'agglomération et le SYMENCA [http://nice.proscot.fr]

Le SCoT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur est élaboré à l'horizon 2020 dans le cadre du syndicat mixte d'études et de suivi (SYMENCA) regroupant les 29 communes de l'agglomération².

Le SYMENCA a été spécifiquement institué pour accompagner l'élaboration et l'application du SCOT de Nice Côte d'Azur :

- il a compétence à assurer la maîtrise d'ouvrage des études, la gestion des procédures, l'association, la mobilisation et la coordination des acteurs, ainsi que la concertation avec le public :
- une fois le SCoT approuvé par les élus, le SYMENCA assurera le suivi des orientations adoptées et l'évaluation périodique de leur mise en oeuvre : il devra veiller à ce que les plans, projets et politiques mis en œuvre par les différentes collectivités respectent effectivement les orientations définies.
- à échéance de 10 ans, le syndicat devra également effectuer une évaluation de la mise en œuvre du SCoT, afin d'apprécier l'opportunité d'une éventuelle mise en révision.

Quelques jalons chronologiques sur l'élaboration du SCoT

Le 13 juin 2006, le SYMENCA a délibéré sur les **modalités de concertation et les objectifs du projet du Scot**. La concertation pour l'élaboration du SCOT est lancée.

Dans sa Lettre n° 1 "Automne~2007" largement diffusée, le Symenca invite à une Réunion publique lundi 10 décembre 2007 au Parc Phoenix et y annonce ainsi les étapes de déroulement suivantes :

• 2007 – Diagnostic [état des lieux, tendances et défis d'avenir de la métropole]

¹ Se fondant sur le dépassement du seuil de population de 500 000 habitants, les élus du Conseil communautaire, ont approuvé, le 24 septembre 2008, la transformation de la communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA) en communauté urbaine sous la désignation "Nice Côte d'Azur", nouveau nom de l'établissement public ; cette transformation sera rendue effective le 1^{er} janvier 2009.

² Ces 29 communes sont celles d'Aspremont, Beaulieu-sur-Mer, Bonson, Le Broc, Cagnes-sur-Mer, Cap d'Ail, Carros, Castagniers, Coaraze, Colomars, Duranus, Eze, Falicon, Gattières, Gilette, La Gaude, Levens, Nice, La Roquette-sur-Var, Saint-André, Saint-Blaise, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens, La Trinité, Vence, Villefranche-sur-Mer.

Parmi elles, 24 communes font partie de la Communauté d'Agglomération de Nice - Côte d'Azur (CANCA), et 3 appartiennent à la Communauté de Communes les Côteaux d'Azur (Carros, Gattière, Le Broc)

- 2008 Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) [présente les grands principes d'aménagement futur de la métropole et fixe les objectifs à atteindre]
- 2008-2009 Document d'orientations générales (DOG) [précise les règles communes de cohérence permettant de mettre en œuvre le PADD et qui sont à respecter dans les documents locaux d'urbanisme (PLU, PLH, PDU...) des différentes collectivités de la métropole]
- 2009 Projet de SCoT soumis à enquête publique

<u>Juin 2007 - Consultation du GIR Maralpin dans le cadre d'un contrat de recherche PREDIT/CANCA "Évaluation de la concertation dans les projets de déplacement en CANCA"</u>

Le GIR Maralpin a été consulté le 12 juin 2007 à Nice par le Cabinet 6T dans le cadre d'une étude ressortissant à un contrat de recherche PREDIT/CANCA et portant sur l'évaluation de la concertation dans les projets de déplacements en CANCA³, et, plus particulièrement son PDU Communautaire⁴.

Cette étude comporte des enquêtes auprès des différents acteurs ayant participé au projet ; l'objectif de ces enquêtes, qui se déroulent sous forme d'entretiens, est d'élargir l'analyse documentaire, déjà réalisée, aux enjeux plus généraux et à la perception que les différents acteurs ont de la concertation à laquelle ils ont participé.

L'enquête, sous la forme d'entretien non directif, a fait l'objet d'une transcription intégrale par l'enquêteur⁵ sous forme de verbatim, d'une révision concertée, puis d'une validation le 11.07.2007 par ses interlocuteurs du GIR Maralpin⁶.

Cet entretien, dont on trouvera l'intégralité par ailleurs⁷, a offert au GIR Maralpin l'opportunité de passer en revue l'ensemble de la problématique azuréenne et sa médiocre prise en compte par la CANCA, de déplorer les carences et les lacunes de la concertation qu'elle a prétendu mener jusqu'alors, et, en regard, de faire valoir les avancées considérables, tant en matière d'information du public que de concertation avec le milieu associatif et la société civile, apportées par les trois débats publics qui se sont déroulés dans les Alpes-Maritimes.

<u>12 novembre 2007 - Séminaire SYMENCA de réflexion prospective du SCoT de Nice Côte</u> d'Azur

Sans qu'il soit possible d'établir une relation de cause à effet avec la consultation précédente, le GIR Maralpin a été invité à participer le 12 novembre 2007 à Nice à un séminaire réunissant une vingtaine de personnalités.

Les objectifs

Selon les organisateurs du Symenca et de son bureau d'études le Cabinet Proscot, il était attendu de ce séminaire "qu'il ouvre la voie à des visions innovantes pour l'avenir de notre territoire et qu'il serve à alimenter la large concertation publique qui accompagnera l'ensemble de la démarche. Ainsi, le travail mené en commun facilitera la mise au point d'un questionnaire d'enquête qui sera mis en ligne et permettra d'installer un certain nombre d'ateliers de prospective thématiques."

La méthode

Après l'incontournable tour de table, les participants, qui avaient été conviés "à repérer ce qui est susceptible de changer à l'horizon 2030" (sic) et auxquels avaient été remis un double tableau synoptique d'items relatifs aux "domaines de changement", ont été invités à "répondre après 5 minutes de réflexion individuelle (sic) à deux questions :

Dans quels domaines (locaux ou globaux) anticipez-vous des changements importants, des ruptures radicales, ou des évolutions progressives mais très sensibles?

³ L'évaluation de la concertation productive au service d'une politique de déplacements durables en CANCA

⁴ Dont son chef de projet Philippe Vallouis, en a été désigné comme référent

⁵ Mlle. Sabrina Moretto

⁶ Brigitte Gourmanel & Jacques Molinari

⁷ Enquête *6T Bureau de recherche* auprès du *GIR Maralpin* conduite dans le cadre d'une recherche-action Predit-Canca [http://www.gir-maralpin.org/Interventions/CancaPreditEnquete6TConcertationPdu812.pdf]

⁸ Lettre d'invitation du Symenca en date du 30 octobre 2007

• Quel est le sens des évolutions que vous redoutez et/ou celui que vous souhaitez?

Après 5 minutes de réflexion, l'animateur fait un tour de table pour recueillir les réponses aux questions posées (parallèlement les documents que les participants ont rempli sont récupérés afin d'alimenter la réflexion)" (sic)⁹

Conclusions

Ainsi, a-t-il été rendu compte par ses organisateurs du déroulement d'un séminaire (intitulé "Séminaire 1") ne pouvant autrement déboucher que sur un court inventaire de truismes, de constats et de prédictions, lesquels eussent tous été justiciables de confrontations et, surtout, d'approfondissements. Le compte rendu du séminaire ne pouvait guère que se conclure ainsi :"la démarche prospective qui se poursuivra pendant plusieurs mois pourra intégrer d'autres suggestions ou futurs possibles".

2008 - Les Groupes de travail sur la prospective ont-ils tenu leurs assises?

Dans la note accompagnant la lettre du Président du Symanca invitant au séminaire du 12 novembre 2007, était annoncées ¹⁰ les intentions "d'échanger sur la démarche de prospective..." et "dans un second temps, (de) travailler en groupe pour identifier les changements majeurs que le territoire pourrait connaître à l'horizon de la prospective, et qui pourraient influer sur son devenir...".

Cette allusion à la poursuite des travaux semble avoir été reprise dans les conclusions ci-avant du Séminaire 1 comme d'ailleurs dans son intitulé.

Il n'en a rien été, semble-t-il, dans la mesure l'opération qui s'est ensuivie apparaît être la "Démarche de réflexion prospective" engagée en novembre 2008

Novembre 2008 - La démarche de réflexion prospective – L'enquête prospective

Cadre de l'enquête prospective ¹¹

Le 24 novembre 2008, le GIR Maralpin a été de nouveau consulté, cette fois dans le cadre d'une enquête relevant de la procédure de concertation du SCoT conduite par le groupement PROSCOT, missionné à cette fin par le Symenca.

L'un des volets de cette procédure, est qualifié de "démarche de réflexion prospective" ayant "pour but d'élaborer des scénarios possibles pour la métropole Nice-Côte d'Azur à l'horizon 2030".

Une première étape de cette démarche se propose de "recueillir auprès des acteurs engagés dans la vie du territoire du département et de Nice Côte d'Azur leurs visions de ces évolutions"; elle consiste en une enquête prospective ¹² engagée auprès de "quelques 200 personnalités du département".

Présentation de l'enquête [cf. SymencaProscotQuestionnaireProspectiveNca811]

L'enquête se présente sous quatre volets

- Démographie et habitat [6 rubriques]
- Transports et déplacements [3 rubriques]
- Développement économique et rayonnement international [9 rubriques]
- Environnement, paysages, eau, assainissement, énergie, risques [3 rubriques]

À chacune de ces rubriques, qui se présentent toutes sous la forme d'énoncés, sont attachées deux gammes d'appréciation

- sur la probabilité d'occurrence [4 notations (de "très probable" à "très improbable") avec possibilité d'abstention ("pas d'idée sur la question")]
- sur l'impact [3 notations (Impacts "élevé", "moyen", "nul") avec possibilité d'abstention ("pas d'avis sur la question")]

Remarques sur la formulation de l'enquête

⁹ Synthèse du Séminaire 1 daté du 16.11.2007 communiqué par le Symenca le 29 novembre 2007

of sans qu'y soit précisé l'horizon 2030 invoqué lors du séminaire Source : http://nice.proscot.fr/prospective

¹² Selon les concepteurs de l'enquête "Il ne s'agit pas de prédire l'avenir, mais d'envisager des futurs possibles de manière à définir la stratégie du SCoT en anticipant au mieux les évolutions ou ruptures dans les domaines économiques, sociaux ou environnementaux auxquelles la métropole Nice-Côte d'Azur aura à faire face."

Sans même remettre en cause, ce que nous ferons plus loin, l'étrangeté de la démarche consistant à formuler des prédictions sur des assertions dont le fondement est contestable, apparaît, à ce tout premier niveau de lecture, une ambiguïté fondamentale relative à ce que l'on peut entendre par "impact":

- quelles "cibles" peuvent-elles être considérées comme "impactables" ?
- sous quelle acception sémantique doit être entendue la notion d'impact ? Ce terme doit-il être considéré dans le sens positif ou l'inverse?¹³

Remarques sur le contenu de l'enquête

À très peu de détails près, les assertions constituant les rubriques de l'enquête ne diffèrent pas de celles qui ont été "soufflées" par les animateurs aux participants du "Séminaire 1", auxquels il n'a été laissé guère le temps de remettre en questions (au sens le plus large) des affirmations qui ne s'inscriront plus en 2030 dans ce qui fut "le temps long" azuréen... et même global.

Sans s'égarer dans des vues prospectives à cette échéance, il eut été souhaitable, avant de construire un tel formulaire, d'en dessiner les contours définis par des engagements internationaux et nationaux (facteur 4) et annoncés par les experts du GIEC¹⁴, et d'orienter ses concepteurs sur les réflexions engagées par les Services de l'État sur la prospective territoriale des Alpes-Maritimes 15

J. Molinari, le 30 décembre 2008

¹³ On remarquera par exemple qu'à l'assertion "En 2030, la LGV mettra Nice à 3h30 de Paris" (ce qui est péremptoire mais pas pour autant réalisable) la réponse dominante sera "impact élevé". On obtiendra une réponse globale similaire à l'assertion "En 2030, le territoire stagne à 500 000 habitants", mais on la devra à la fois aux développeurs qu'une telle situation désole (impact fortement négatif) et aux environnementalistes que cette situation rassurerait (impact fortement positif)

¹⁴ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

¹⁵ de juin 2007 à mai 2008 et qui se poursuivent dans le cadre du suivi-évaluation de la DTA des Alpes-Maritimes